



# **L'obtention d'une première formation qualifiante chez les jeunes de moins de 20 ans**

**MÉMOIRE DÉPOSÉ AU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION  
POUR SON RAPPORT 2012**

**PAR**

**L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES INTERVENANTES ET INTERVENANTS  
EN FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES (AQIFGA)**

**4 JANVIER 2012**

## Comité de rédaction et de validation

*Les personnes suivantes ont contribué aux travaux du comité de travail. Nous tenons à remercier chacune d'entre elles.*

Céline Beaulieu	Enseignante en intégration socioprofessionnelle de la Commission scolaire de Montréal
Pierre Campeau	Enseignant ressource en intégration socioprofessionnelle de la Commission scolaire de Montréal
Élizabeth Fortin	Directrice adjointe de centre à la Commission scolaire de la Capitale
Sylvie Hamelin	Conseillère pédagogique de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier
Frédérique Voyer	Conseillère pédagogique de la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke
Danielle Gilbert	Agente de développement de l'AQIFGA
Pierre Sauvé	Conseiller pédagogique à l'international de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles qui s'est joint au comité de réflexion et d'orientation.

*Aux membres du conseil d'administration de l'AQIFGA pour leur avis et la validation du document :*

Denise Beauchesne	Conseillère pédagogique de la Commission scolaire de la Capitale
Véronique Bernard	Conseillère pédagogique de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles
Marc-André Blais	Conseiller pédagogique de la Commission scolaire des Patriotes
Richard Coulombe	Directeur adjoint du Service de la formation générale adulte et professionnelle de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles
Johanne Duranceau	Conseillère pédagogique de la Commission scolaire Marie-Victorin
Élizabeth Fortin	Directrice adjointe de centre à la Commission scolaire de la Capitale
Karine Jacques	Enseignante en soutien à la formation de la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke

*Aux membres de l'AQIFGA qui ont enrichi notre réflexion :*

Stéphane Dupuis	Conseiller pédagogique de la Commission scolaire des Hauts-Cantons
Marie-Reine Rouillard	Conseillère pédagogique de la Commission scolaire des Sommets

*Rédaction :*

Danielle Gilbert	Agente de développement de l'AQIFGA
------------------	-------------------------------------

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PROLOGUE</b> .....	<b>4</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>4</b>
<b>DÉVELOPPEMENT</b> .....	<b>6</b>
1. Reconnaissance de certains programmes de formation qualifiante .....	6
2. Une accessibilité plus grande au diplôme d'études secondaires.....	9
3. Création d'une filière de formation professionnelle au secteur des jeunes du secondaire.....	10
4. Une synergie d'action à intensifier entre les acteurs du milieu communautaire, du milieu de l'éducation et du marché du travail.....	12
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>15</b>
<b>ANNEXE A</b> .....	<b>16</b>
Extraits du mémoire de l'AQIFGA sur l'accès à la réussite .....	17
<b>ANNEXE B</b> .....	<b>23</b>
Processus d'accompagnement des jeunes adultes .....	24

## Prologue

En guise de présentation, rappelons que l'Association québécoise des intervenantes et des intervenants en formation générale des adultes (AQIFGA) est un organisme sans but lucratif qui a obtenu sa charte en février 2006. C'est une jeune association qui regroupe les différents intervenants en formation générale des adultes. Elle cherche à valoriser le champ d'intervention de la formation aux adultes et à rehausser la qualité des pratiques professionnelles des intervenants dans une perspective d'échanges, d'informations et de concertation.

Dans sa mission, l'AQIFGA précise qu'elle tient à « représenter ses membres auprès d'instances décisionnelles ou consultatives en se prononçant sur des enjeux qui concernent le secteur de la FGA, exerçant ainsi un rôle d'influence au sein de la société ».<sup>1</sup>

Dans ce mémoire, l'AQIFGA vous présente ses réflexions et ses positions concernant l'obtention d'une première formation qualifiante chez les moins de 20 ans. Ce mémoire fait suite à l'invitation reçue du Conseil supérieur de l'éducation, en novembre 2011, pour connaître la position de l'Association sur le sujet.

## Introduction

En lien avec les différentes questions concernant *l'obtention d'une première formation qualifiante chez les jeunes de moins de 20 ans*, la position de l'AQIFGA sera orientée en tenant compte du volet de l'éducation des adultes qui est le secteur d'enseignement des intervenantes et intervenants de l'Association.

L'offre de formation de la formation générale des adultes (FGA) regroupe une multitude de programmes d'études répartis dans dix services d'enseignement<sup>2</sup> : le soutien pédagogique (entrée en formation), la formation de base commune (FBC : alphabétisation, présecondaire et premier cycle du secondaire), le second cycle du secondaire, l'intégration sociale (IS), l'intégration socioprofessionnelle (ISP), la francisation, la préparation à la formation professionnelle et la préparation aux études postsecondaires.

Au secteur de l'éducation des adultes, le jeune adulte et l'adulte ont accès à une formation qualifiante de niveau secondaire (DES) ainsi que deux autres formations qualifiantes qui sont le Certificat en Insertion socioprofessionnelle (CFIS) ainsi que le Certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS) suite à une formation en intégration socioprofessionnelle (ISP).

---

<sup>1</sup> Extrait de la mission de l'Association sur le site Internet : <http://www.aqifga.com>

<sup>2</sup> Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Direction de l'éducation des adultes et de l'action communautaire (DEAAC), *La formation générale des adultes, Instruction 2009 – 2010*, p. 2  
[[http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/publications/FPT\\_FC/Instruction.pdf](http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/publications/FPT_FC/Instruction.pdf)] (20 oct. 2009)

L'éducation des adultes a vu sa population de jeunes de moins de 20 ans augmentée lorsque la Loi sur l'instruction publique a été modifiée en créant le statut d'élève adulte pour toute personne qui a dépassé l'âge de la fréquentation scolaire obligatoire. Selon les dernières statistiques de la Direction de l'éducation des adultes et de l'action communautaire<sup>3</sup>, les années 1999-2000 et les suivantes correspondent à l'augmentation de la clientèle adulte pour l'ensemble du Québec et à l'augmentation chez les 16-24 ans avec un plus grand pourcentage de clientèle chez les moins de 19 ans que chez les 20-24 ans. Selon les statistiques du MELS, à l'éducation des adultes de puis l'année 2003-2004, les jeunes adultes de 19 ans et moins correspondent à un pourcentage variant entre 30 et 32 % de l'effectif global de la clientèle adulte au Québec. Toutefois, dans certaines commissions scolaires cet effectif compte pour près de 50 % de leur clientèle. Plusieurs efforts ont été déployés dans les centres d'éducation des adultes afin de répondre à l'arrivée de ces jeunes adultes.

Les réponses aux différentes questions seront regroupées en 4 grands thèmes qui représenteront les différents chapitres du développement :

- la reconnaissance de certains programmes de formation qualifiante;
- une accessibilité plus grande au diplôme d'études secondaires;
- la création d'une filière de formation professionnelle au secteur des jeunes du secondaire;
- une synergie d'action à intensifier entre les acteurs du milieu communautaire, du milieu de l'éducation et du marché du travail.

À titre de complément de la réflexion de l'AQIFGA, nous avons joint en annexe A des extraits du mémoire que l'AQIFGA a déjà déposé au Conseil Supérieur de l'Éducation concernant *l'accès à l'éducation et l'accès à la réussite éducative dans une perspective d'éducation pour l'inclusion* en novembre 2009. Nous constatons que ces écrits sont toujours d'actualité et pertinents à la présente consultation.

---

<sup>3</sup> Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Direction de l'éducation des adultes et de l'action communautaire (DEAAC), *Données générales sur la clientèle à l'éducation des adultes dans les commissions scolaires*, 30 novembre 2009

## Développement

### **1. Reconnaissance de certains programmes de formation qualifiante (CFPT, CFMS, CFER au secteur des jeunes et CFIS et CFMS au secteur des adultes) qui conduisent soit au marché du travail, soit à la poursuite des études.**

Ces formations qualifiantes répondent aux jeunes et aux adultes qui désirent aller en emploi, mais pour qui le fossé est trop grand entre la réalité du marché du travail et leurs acquis. Ces personnes ont besoin d'une étape transitoire pour les mener vers le marché du travail et ces formations répondent à ce besoin. En effet, c'est particulièrement le savoir-être et les compétences socioprofessionnelles ou génériques qui seront développées directement dans un milieu d'emploi en plus de l'acquisition de compétences pour les métiers non spécialisés et semi-spécialisés.

Les qualifications et d'autres reconnaissances appelées « attestations d'établissement » sont en lien avec les formations données dans un milieu de travail, que ce soit une entreprise d'insertion, une entreprise du réseau communautaire ou un partenariat avec une véritable entreprise. C'est à partir de la situation de vie *être en emploi*, que ces formations gagnent en popularité et en reconnaissance. Ces formations sont axées sur les exigences du milieu de travail pour l'exercice du métier et permettent le développement de compétences transversales (résolution de problèmes, coopération, exercice de son jugement critique, expression orale, etc.), tout en s'assurant que les compétences disciplinaires (français oral et écrit, mathématiques, informatique) nécessaires à l'exercice de l'emploi soient travaillées. Par exemple, pour l'aide-menuisier la lecture des mesures et l'apprentissage des fractions sont essentiels, un morceau  $\frac{1}{4}$  de pouce est bien différent de celui  $\frac{1}{2}$  pouce et cette connaissance est directement reliée à cette formation. Les formations de ces programmes préparatoires à l'emploi apprennent ou réapprennent aux participants à s'intégrer aux réalités du monde du travail tout en ayant un accompagnement et un support psychosocial particulier et de proximité, car le but principal de ces programmes est de les aider à développer des habitudes et des comportements de travail adéquats.

À l'éducation des adultes, il n'est pas rare de retrouver dans ces formations des personnes scolarisées, mais ayant vécu différents problèmes (santé mentale, troubles physiques, fragilité émotive, deuil, traumatisme, etc.) les rendant inaptes à l'emploi. Ces personnes ont perdu confiance en elles et en leur capacité de réussite. Cette période transitoire vers l'emploi est bénéfique pour elles. Il en est de même pour les personnes immigrantes désirant aller sur le marché de l'emploi, car elles doivent faire l'apprentissage culturel de la société québécoise en plus de l'acquisition de compétences pour le marché du travail.

Les jeunes adultes décrocheurs ou décrocheurs potentiels, font souvent face à un désintérêt pour l'école. Les échecs répétés ou le besoin de travailler à cause de difficultés financières importantes les amènent vers ces formations. Il est donc souvent avantageux que celles-ci aient

lieu dans un autre milieu que le milieu scolaire. Un lieu qui de plus sera rémunérateur. Ce désintérêt pour le monde scolaire et l'obligation de se maintenir dans le milieu scolaire jusqu'à l'âge de 16 ans (en demeurant au même niveau souvent) a parfois eu pour effet de développer des problèmes de comportement. Cette clientèle est souvent la plus en difficulté de tout le système scolaire; elle est aux prises avec des problématiques multiples de tous ordres : scolaire, psychosocial et économique.

Les jeunes adultes inscrits dans ces parcours de formation d'intégration socioprofessionnelle ont besoin de prendre un recul vis-à-vis du milieu strictement scolaire. Pour certains, « cet intermède » de réflexion sur leur projet de vie leur permettra d'y revenir, mais mieux adaptés et plus conscients de leurs objectifs. De plus, ces formations en milieu de travail visant une meilleure connaissance de soi et un questionnement approfondi face à l'avenir s'inscrivent tout à fait dans la perspective de l'approche orientante. C'est d'abord et avant tout une démarche de développement identitaire et vocationnel.

Sans expérience de travail et sans formation adéquate, le passage de l'école au monde du travail est souvent irréaliste. C'est ici que les programmes de ces formations qualifiantes (CFMS et CFIS à l'éducation des adultes) peuvent jouer un rôle majeur en permettant au jeune adulte d'intégrer progressivement la réalité du marché du travail, de développer les habiletés sociales à son maintien en emploi et les compétences essentielles pour lui permettre de construire son identité professionnelle.

Ces programmes de formation étant peu connus et souvent dévalorisés dans le milieu même de l'éducation ils sont peu reconnus sur le marché de l'emploi. Les employeurs ont pris l'habitude d'exiger le DES ce qui n'est pas toujours nécessaire pour plusieurs emplois non spécialisés ou semi-spécialisés. Le fait d'exiger le DES dévalorise les formations qualifiantes telles que le CFIS, le CFMS et le DEP par exemple qui, à lui seul, devrait être suffisant pour l'embauche d'une personne formée pour les métiers de cet ordre d'enseignement. Si l'employeur exige un DES en plus d'un DEP, la reconnaissance de ce dernier s'en trouve nécessairement diminuée. De toute évidence, le milieu de l'emploi a préséance sur le milieu de l'éducation à cet égard puisqu'il dicte en quelque sorte ses propres exigences qui ne sont pas formellement établies en toute cohérence avec le milieu de l'éducation. Cela envoie un message biaisé à la population qui continue de percevoir ces qualifications comme ayant peu de valeur. Une campagne de publicité concertée entre les différents milieux (éducation, travail et le milieu communautaire) visant à faire connaître ces formations favorisera l'embauche de ces participants. Toutefois, il ne faut pas qualifier automatiquement, mais avoir des exigences de qualification. Il faut que le processus d'évaluation et d'attestation des stages et le métier ou la formation suivie soient rigoureusement encadrés et supervisés par les commissions scolaires. Le rôle des commissions scolaires est aussi de promouvoir et de faire connaître ces formations et les qualifications associées.

Les commissions scolaires doivent travailler conjointement avec les entreprises, les entreprises d'insertion, les entreprises partenaires de la formation, les organismes communautaires, les CFER et autres programmes et milieux pour rendre ces formations pratiques adaptées à la

réalité du marché du travail. L'encadrement, l'accompagnement et le suivi doivent se faire conjointement par les entreprises et les commissions scolaires, une équipe de travail conjointe.

De plus, ce partenariat permet aux participants de ces formations « alternatives » qui sont en lien direct avec les centres d'éducation des adultes de recevoir le service des professionnels de la commission scolaire. C'est souvent à cette occasion que le participant apprend qu'il peut avoir accès à des passerelles (TDG ou TENS) pour poursuivre une formation professionnelle (FP) et avoir accès à l'accompagnement d'un professionnel des SARCA<sup>4</sup>.

Il faut miser sur une meilleure reconnaissance par le marché du travail et une meilleure reconnaissance sociale.

### **Reconnaissance sociale du marché du travail de ces certificats qui sont délivrés au terme de ces formations.**

Pour le moment, la reconnaissance sociale de ces certificats (CFIS et CFMS) par le marché du travail est très faible. Ces programmes ne sont pas connus ni valorisés auprès des entreprises, des employeurs, du milieu scolaire et de la population générale. À titre d'exemple, voici quelques constatations formulées conjointement par des responsables des organismes d'insertion à l'emploi et des enseignants en intégration socioprofessionnelle des centres d'éducatons des adultes partenaires de la région de Montréal :

- Très peu de jeunes décrocheurs ou ceux qui sont en voie de l'être sont référés aux organismes d'insertion dans les centres d'éducation des adultes (CÉA);
- Le personnel des CJE<sup>5</sup>, de CLE<sup>6</sup>, des CÉA et des SARCA, ne connaît pas toujours suffisamment la grande diversité des programmes de formation et services des entreprises ou des organismes d'insertion;
- Les formations et les services des organismes d'insertion sont trop souvent méconnus au sein même des milieux éducatifs (conseillers en formation scolaire, conseillers en orientation, enseignants, directions de centres, etc.)
- Les différents intervenants en intégration socioprofessionnelle (des organismes et du milieu de l'éducation) n'ont pas souvent la possibilité de se concerter et d'avoir une action complémentaire et cohésive qui permettrait de répondre plus efficacement aux besoins de la clientèle.<sup>7</sup>

---

<sup>4</sup> Service d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement que l'on retrouve dans chaque commission scolaire.

<sup>5</sup> Carrefour jeunesse-emploi <http://www.cjereseau.org>

<sup>6</sup> Centres locaux d'emploi <http://emploiuebec.net>

<sup>7</sup> Reconnaissance des compétences génériques pour les personnes en démarche d'insertion et peu scolarisées, par la Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main d'œuvre, octobre 2007



De là l'importance d'établir des partenariats, comme cela se fait dans d'autres secteurs de formation.

Toutefois, les formations dans les organismes et dans les entreprises ne sont pas toute d'égale valeur. Il s'agirait de standardiser les critères de certification comme on le fait pour la formation professionnelle (FP) afin que ces milieux offrent une reconnaissance plus normée et rigoureuse. Si l'employeur devient un partenaire de la formation, nous aurons son implication concrète et directe dans le programme de formation des futurs employés. Ainsi, on s'assure que les futurs employés seront en mesure de répondre plus adéquatement aux exigences du milieu. De son côté, la formation du partenaire scolaire s'assurera que l'élève y trouvera son compte et qu'il pourra développer des compétences socioprofessionnelles transférables autant dans sa vie citoyenne que dans d'autres milieux de travail. L'élève sera aussi soutenu et accompagné au niveau de ses difficultés personnelles et sociales souvent très lourdes (difficultés financières, problèmes de santé, problèmes de consommation, isolement, etc.).

Il est aussi essentiel de faire en sorte de mettre en valeur la formation et le certificat pour l'élève ayant suivi ce type de formation. Dans bien des cas, il s'agit généralement d'une première certification et d'une première réussite. C'est donc une reconnaissance très valorisante pour celui qui la reçoit, pour sa famille, pour son entourage et son réseau social. C'est souvent une première identité professionnelle, un premier statut, un pas de plus dans sa valorisation personnelle et sociale de travailleur. Il faut se rappeler *qu'un premier succès donne le goût du succès*.

Actuellement, à défaut d'une certification ministérielle c'est souvent une certification maison (du centre d'éducation des adultes ou de la commission scolaire) qui atteste la réussite d'un élève dans sa formation en insertion sociale et en insertion socioprofessionnelle. Cette reconnaissance a son importance dans le milieu immédiat, mais son rayonnement est limité.

## **2. Une accessibilité plus grande au diplôme d'études secondaires**

Tout comme au secteur des adultes le DES offert au secteur des jeunes pourrait avoir une certaine souplesse. Le nombre d'unités totales requises pour l'obtention du DES sont du même nombre (54) dans les 2 cas et les exigences sont les mêmes pour les unités requises en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique.

Le DES du secteur des jeunes requiert la réussite du cours de sciences de la 4<sup>e</sup> secondaire alors que celui au secteur des adultes requiert 8 unités d'un programme d'études de la 4<sup>e</sup> ou de la 5<sup>e</sup> secondaire établi par le ministre dans le domaine de la mathématique, de la science et de la technologie, dont 4 unités en mathématique. C'est donc dire que les possibilités sont plus diversifiées au secteur des adultes avec des exigences équivalentes. Il n'est pas rare qu'un jeune n'ayant pas réussi le programme de sciences vienne compléter son DES par un cours d'informatique ou de mathématiques à l'éducation des adultes alors pourquoi n'aurait-il pas cette possibilité au secteur des jeunes?

Également le secteur adulte permet 4 unités d'un programme d'études de la 4<sup>e</sup> ou de la 5<sup>e</sup> secondaire établi par le ministre dans le domaine de l'univers social soit le cours d'histoire **ou**

géographie **ou** sc. humaines **ou** sc. économiques alors que le secteur des jeunes exige 4 unités d'histoire et d'éducation à la citoyenneté de sec IV.

La souplesse au niveau des matières optionnelles permettrait une augmentation de la qualification DES au secteur des jeunes. Avoir de la souplesse ne signifie pas amoindrir les exigences et offrir une attestation à « rabais ». Il s'agit de permettre à certains élèves d'accéder véritablement à une formation qualifiante qui autrement pourrait les mener à un échec, au décrochage plutôt qu'à une valorisation sociale rendue accessible par une telle certification.

Pour cette question, il n'est pas inutile de répéter à quel point il est superflu que de nombreux employeurs exigent un DES à des candidats ayant déjà un DEP, un CFMS, ou un CFIS. Cette pratique illustre le peu de reconnaissance du marché du travail face à ces formations. Même si cette exigence n'est souvent qu'un critère de sélection pour départager les candidats, elle a comme conséquence de retirer la chance à d'excellents candidats de faire valoir leurs compétences et leur personnalité. Cette pratique influence de façon négative la perception des parents, des candidats eux-mêmes et de la population en général face aux métiers. La reconnaissance sociale de ces qualifications s'en trouve par le fait même stigmatisée.

### **3. Création d'une filière de formation professionnelle au secteur des jeunes du secondaire**

Le double diplôme DES-DEP est une plus-value des plus intéressantes. Pour plusieurs jeunes adultes, ce type de passerelle amène une grande motivation et une persévérance accrue aux études académiques. C'est un peu comme les programmes sport-études : la dimension « concrète et active » de la FP reliée à un métier « officiel » permettant de développer son identité professionnelle est gagnante pour plusieurs notamment les jeunes hommes pour qui la dimension « scolaire » est parfois rebutante.

Malgré le diplôme du DEP du CFIS et du CFMS, il n'est pas rare que l'employeur exige également le DES. Pourtant, cela ne devrait pas être une exigence systématique, car le diplôme d'études professionnelles doit conserver toute sa crédibilité et son ouverture pour le marché du travail selon la spécialité de la formation.

Bien des parents, des enseignants et de nombreux autres intervenants voient le DES comme le minimum requis pour bien intégrer la société. Le DEP tout comme les formations « alternatives » en insertion socioprofessionnelle (ISP) souffrent de cette fausse perception. Tout DEP pourrait être assorti de la possibilité d'obtention du DES selon l'intérêt du participant dans un programme professionnel.

Des expériences DEP-DES et même DEP-DES-DEC se réalisent dans certains Centres de formation professionnelle. Elles ont un succès remarquable. Par exemple, le Centre de formation professionnelle des Riverains de la Commission scolaire des Affluents offre cette approche en « Soutien informatique » et en « Électronique »<sup>8</sup>. Plus de 200 jeunes en

---

<sup>8</sup> Détails de la formation sur le site Internet suivant : [www.lepisc.com](http://www.lepisc.com)

provenance directe du secondaire y sont inscrits. C'est une offre de formation très alléchante qui favorise la rétention aux études.

Il se vit déjà des expériences de concomitance dans certains milieux, comme à Magog (DEP et DES au secteur des jeunes.) À l'Éducation des adultes aussi, ces expériences existent. Cela exige une souplesse administrative, mais c'est possible. Pour ces programmes, le MELS devrait suggérer, pour leur mise en application, des conditions qui en favorisent la réalisation. Ces conditions doivent tenir compte du profil et des besoins de la clientèle, des exigences des cours et des métiers concernés, des divers milieux d'implantation et des autres paramètres nécessaires. En traçant avec précision le cadre et ses multiples dimensions, le réseau des commissions scolaires sera tenté d'ouvrir plus large ses portes pour développer ces programmes en concomitance. **Cela n'empêchera pas la créativité du milieu, mais la facilitera.**

Enfin, nous pouvons citer le modèle de la formation en France où l'attribution du diplôme « Bac professionnel » est assortie d'une formation dans les matières générales. Le « Bac pro » est reconnu au même titre que le « Bac général »<sup>9</sup>.

Pour arriver à ces formations, il faut que le critère premier soit axé sur la réussite non pas uniquement scolaire, mais « éducative » du jeune ou de l'adulte en formation et son intérêt à la formation. Notre définition de la réussite « éducative » à l'éducation des adultes se traduit par l'atteinte d'objectifs personnels ou sociaux et le développement de compétences relatives à l'emploi ou à l'exercice des rôles sociaux.

« La réussite éducative est complexe et multidimensionnelle, alors que les facteurs en jeu interviennent dans des configurations les plus diverses : les parcours éducatifs antérieurs, les milieux familiaux, le régime pédagogique, l'environnement éducatif et ses services d'appui, les mécanismes et les mesures limitées d'expression de la demande, les rapports de force pour négocier les conditions, les ressources financières des individus et des institutions, le projet individuel et les contextes qui en influencent l'émergence. La réussite éducative est complexe en raison également des intérêts et objectifs formatifs, non académiques, que l'adulte poursuit et parvient ou non à réaliser ».<sup>10</sup>

Les différents secteurs d'enseignement qui sont la formation générale des jeunes (FGJ), la formation professionnelle (FP) et la formation générale des adultes (FGA) doivent s'entendre **pour créer des passerelles permettant la concomitance dans les programmes FP et FG.** L'extension de cette concomitance aux préalables pour la FP permettrait également la rétention des jeunes de moins de 20 ans en formation. Il est possible que cette concomitance soit plus

---

<sup>9</sup> En France le bac correspond à la fin des études de niveau secondaire.

<sup>10</sup> Paul Bélanger et autres, *La diversité des trajectoires et la réussite éducative des adultes en formation de base*, Université du Québec à Montréal, 2007, p. 102.

facile à réaliser dans certains programmes de la FP ayant l'enseignement modulaire, mais il y a lieu de se pencher pour voir différentes applications réalistes par exemple la formation à distance pour les régions. C'est difficile d'offrir la concomitance dans les milieux où la masse critique est faible, il faut innover pour la rendre possible et donner les moyens financiers aux milieux de la réaliser.

Comme nous l'avons déjà mentionné, le mélange des deux types de formation FG et FP permet de travailler en situation de vie et permet de garder la motivation chez ceux qui manquent d'intérêt vis-à-vis la scolarisation.

La réussite des deux formations en concomitance n'est pas impérative. L'élève qui réussit l'une ou l'autre des deux est toujours en situation de succès.

Cette option DES-DEP serait de nature à attirer un plus grand nombre de jeunes du secondaire en formation professionnelle, car plusieurs tiennent à obtenir le DES pour se laisser toutes les « portes ouvertes ». Malgré tous les efforts mis en place pour valoriser la formation professionnelle auprès de la société tout entière, la perception que le DES est un minimum requis demeure. Une approche DEP-DES attirerait très certainement un plus grand nombre de jeunes du secondaire. Il faut publiciser cette approche positive de rétention des jeunes à l'école et particulièrement des garçons qui ont un taux élevé de décrochage au secondaire.

Il en est de même pour les parents qui seraient plus réceptifs à ce parcours qualifiant. Noter que son appellation devrait toutefois se lire **DEP-DES** au lieu de DES-DEP, car le jeune s'inscrit d'abord dans un programme de formation professionnelle. Tout comme mentionné précédemment il ne faut pas disqualifier la valeur du DEP mais **l'enrichir de la double diplomation**.

#### **4. Une synergie d'action à intensifier entre les acteurs du milieu communautaire, du milieu de l'éducation et du marché du travail.**

Comme moyen afin d'optimiser la contribution des acteurs du milieu communautaire il faut tout d'abord **établir des partenariats** avec le milieu communautaire et **maintenir des relations ouvertes** axées sur la réussite des participants. Par un **partenariat gagnant-gagnant**, avec un **encadrement de la formation et de la production** selon la réalité du milieu ou de l'entreprise communautaire il y a lieu d'établir des programmes de formation conjointement avec le milieu communautaire.

Également, un dialogue avec les organisations de « Partenariat de la réussite éducative » présentes dans l'ensemble des régions du Québec pourrait permettre la mise en place de moyens novateurs pour la réussite des jeunes de moins de 20 ans. Le PREL<sup>11</sup> « Partenaires pour la réussite éducative des Laurentides » est un exemple de ces organisations. Toutes leurs

---

<sup>11</sup> Voir le site Internet [www.prel.qc.ca](http://www.prel.qc.ca)

activités se concentrent autour de la réussite éducative des jeunes. Il faut donc établir et maintenir les relations avec les divers partenaires aux diverses tables de concertation locale et régionale.

Il faut organiser des rencontres permettant la collaboration des différents intervenants des centres d'éducation des adultes, du SARCA<sup>12</sup> et des organismes partenaires. (Voir le schéma de l'annexe B sur le processus d'accompagnement des jeunes adultes correspondants au profil ciblé.<sup>13</sup>) **Référencer et accompagner** des décrocheurs potentiels et certaines clientèles d'immigrants de la FGA qui ont besoin d'une solution particulière et « alternative », et cela, tout au long de la démarche orientante.

Relier ce moyen concret, ces formations alternatives, au plan de réussite des commissions scolaires et des centres de la FGA favorisera leur reconnaissance. De plus, la valorisation et la reconnaissance des attestations décernées conjointement entre le milieu communautaire et celui de l'éducation contribueraient forcément à établir ce type de partenariat et une implication accrue des deux partenaires.

Il faut donc établir et maintenir les relations avec les différents partenaires aux diverses tables de concertation locale et régionale.

À la question devrait-on miser davantage sur les organismes communautaires pour favoriser le retour en formation des 15-19 ans? À titre de milieu de formation, oui, nous avons déjà mentionné qu'il faut diversifier les lieux de formation autant pour la formation académique que pour la préparation à l'emploi. Il nous faut voir les organismes communautaires comme des partenaires et non des concurrents. Établir un partenariat entre les commissions scolaires et des organismes communautaires est possible et souhaitable dans tous les milieux. La réussite du jeune et de l'adulte doit être au cœur de nos démarches respectives.

Les milieux communautaires sont souvent créatifs, leur structure offre beaucoup de souplesse et ils ont la capacité de s'adapter aux besoins et aux demandes. Ils n'ont pas la problématique des ratios, ils peuvent agir en petits groupes, offrir un service personnalisé proche de l'intérêt de la personne et partir de leur besoin réel. Leur environnement éducatif est beaucoup plus collé à la réalité et aux intérêts des jeunes, cela devient un *milieu de vie*. La clientèle rejointe dans ces milieux est celle qui ne se présenterait pas dans les classes. Le partenariat rend ces formations possibles.

---

<sup>12</sup> Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement offerts aux adultes dans les commissions scolaires du Québec

<sup>13</sup> Projet SYNERGIE du centre de ressource éducative et pédagogique de la CSDM présenté au colloque sur l'approche orientante de l'AQISEP en 2011

Diverses expériences existent et il y a de « belles réussites » dans ces milieux. Par exemple, à Montréal, en lien avec la CSDM le centre de jour *Dans la Rue* mis sur pied par le Père Emmett Johns offre des formations en insertion sociale et en formation générale des adultes de niveau secondaire. On y offre des cours de français, de mathématiques, d'informatique et de l'insertion sociale. Ces formations en insertion sociale aident les jeunes au développement d'attitudes et de comportements préparatoires à l'emploi tels que : l'assiduité, la ponctualité, la motivation, la maîtrise de soi, l'organisation du travail, la coopération, le travail d'équipe, la relation avec les superviseurs, le respect des règlements, la communication, la quantité et la qualité de travail. Ces jeunes sont alors rejoints dans leur milieu, car ils ne fréquenteraient pas le milieu scolaire traditionnel. C'est alors la formation qui s'adapte aux besoins du milieu.

D'autres organismes axent les apprentissages en lien avec le milieu du travail par des formations de métiers non spécialisés et semi-spécialisés qui permet aux personnes en formation d'acquérir et de développer les compétences essentielles liées à l'emploi. C'est par des tâches concrètes et non par la théorie que ces formations captent l'intérêt des participants dans leur apprentissage. Ces formations ont souvent lieu dans des entreprises d'insertion, des organismes communautaires, des organismes sans but lucratif ou des plateaux de travail. Une rémunération est souvent associée à la formation et l'élève se perçoit davantage comme un travailleur. Le milieu communautaire favorise alors le développement des compétences essentielles qui permettront de se diriger vers l'emploi. Dans certains cas, c'est une étape de transition avant un éventuel retour en formation. Il faut noter que cette transition ne se fait pas toujours en ligne droite. Les jeunes concernés présentent des problématiques diverses et majeures. C'est pourquoi leur passage dans plus d'une entreprise ou d'un organisme d'intégration socioprofessionnelle est non seulement souhaitable, mais nécessaire : « On ne change pas un comportement ou une habitude acquise de longue date en quelques semaines seulement ».

De plus, l'accompagnement de ces jeunes « en difficulté » ou « exclus » doit être personnalisé et offrir de la disponibilité. Le milieu communautaire offre ce service mieux que quiconque, car très souvent son origine et sa mission sont précisément en lien direct avec les besoins particuliers de ces clientèles. Et, comme nous l'avons déjà mentionné, certaines de ces formations « alternatives » ne sont pas nécessairement scolarisantes. Cette dimension est un élément clé pour plusieurs jeunes exclus.

Bien que l'on retrouve davantage la clientèle adulte dans les organismes communautaires, ceux-ci peuvent offrir une alternative intéressante pour le développement des compétences de base en lecture, en écriture et en mathématique et des compétences essentielles pour la formation en milieu de travail aux jeunes 15-19 ans qui ne sont pas en formation scolaire. Le milieu communautaire peut offrir un milieu de formation intéressant, car il prend la clientèle sur place. Il suffit de penser à des voies alternatives d'apprentissage différentes, car elles peuvent se faire dans une entreprise ou un organisme avec un accompagnement psychosocial de proximité.

Il y a lieu d'ouvrir le partenariat des commissions scolaires et des organismes communautaires afin de répondre à un plus grand nombre de personnes pour les préparer adéquatement à acquérir les compétences essentielles. Ces compétences essentielles sont la lecture, l'utilisation de documents, le calcul, la rédaction, la communication orale, le travail d'équipe, la capacité de raisonnement, l'informatique et la formation continue. Plus les acteurs sociaux partageront ces

responsabilités et les lieux de formation et plus nous rejoindrons la clientèle. La solution est de **travailler ensemble**.

Déjà, en novembre 2009, dans le mémoire que l'AQIFGA a soumis au CSE sur l'accès à l'éducation et l'accès à la réussite en éducation dans une perspective d'éducation pour l'inclusion, l'AQIFGA notait :

« La collaboration avec les carrefours Jeunesse-Emploi (CJE) et les entreprises d'insertion socioprofessionnelle (ISP) gagnerait également à être développée. Établir des liens plus étroits avec les CJE éviterait que des jeunes qui abandonnent d'eux-mêmes leur formation ou que nous devons suspendre et qui ont besoin, de façon ponctuelle ou définitive, de services autres que la scolarisation se retrouvent sans aucun support. Les CJE ont développé une expertise très riche avec la clientèle de moins de 30 ans et ils rendent des services adaptés à leurs besoins « alternatifs »; il nous faut recourir davantage à ces services!»<sup>1</sup>

Un partenariat plus étroit entre les commissions scolaires, les centres d'éducation des adultes et les entreprises d'insertion socioprofessionnelle permettrait également au jeune de demeurer en lien avec le milieu scolaire tout en développant, dans l'action, des compétences transférables.

## Conclusion

Diversifier les lieux de formation, valoriser les différentes formations, établir des passerelles entre ces formations voilà où, selon l'AQIFGA, le milieu de l'éducation doit être rendu pour répondre au besoin de la communauté apprenante. Il nous faut accepter que le cheminement scolaire se fasse avec des allées et des retours et non seulement en ligne droite. Il faut savoir s'adapter à la réalité et aux besoins de la clientèle en formation et à celle du marché du travail. Notre axe de formation est maintenant la formation continue « tout au long de la vie ». On prépare les jeunes en leur mentionnant qu'ils changeront d'emploi au cours de leur vie professionnelle au moins au 7 ans, il nous faut aussi adapter la formation et avoir recours à la reconnaissance d'acquis, de connaissance et de compétences qui favorisera la formation continue, clé du succès de l'intégration en emploi.

# ANNEXE A



**L'ACCÈS À L'ÉDUCATION ET L'ACCÈS À LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE  
DANS UNE PERSPECTIVE D'ÉDUCATION POUR L'INCLUSION**

**MÉMOIRE DÉPOSÉ AU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION  
DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU RAPPORT 2010  
SUR L'ÉTAT ET LES BESOINS DE L'ÉDUCATION**

***Liens entre le mémoire de l'AQIFGA sur l'accès à l'éducation  
et l'obtention d'une première qualification***

**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES INTERVENANTES ET INTERVENANTS  
EN FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES (AQIFGA)**

Novembre 2009

## **Pages 19 à 23**

### ***Manque de synergie***

#### **➤ Avec les autres ordres d'enseignement avec les autres ministères**

1. L'information circule très difficilement entre les différents ordres d'enseignement. Le plus souvent, le personnel de l'ÉA ne sait rien de l'élève qu'il reçoit, même si celui-ci arrive directement du secteur des jeunes. A-t-il des problèmes d'apprentissage? Est-il agressif? A-t-il des problèmes de consommation? A-t-il été expulsé de son école? Bref, seul le dernier bulletin accompagne l'élève et beaucoup d'énergies doivent être réinvesties pour identifier les difficultés, planifier la formation et l'encadrement.
2. Le lien avec la formation professionnelle (FP) pourrait également être majoré : il existe peu de passerelles qui permettent à un élève, par exemple, de poursuivre à temps partiel sa formation générale tout en commençant ses études professionnelles ou de compléter un préalable en FGA tout en faisant son DEP. Et pourtant, cela serait porteur d'une grande motivation pour plusieurs : les expériences de concomitance qui se vivent dans certaines commissions scolaires en témoignent.
3. Une problématique d'arrimage existe aussi en francisation. Puisque ce niveau d'enseignement est assuré à la fois par le MELS et par le MICC, il peut arriver, par exemple, qu'un nouvel arrivant reçoive deux évaluations différentes au regard de ses équivalences scolaires, car les deux ministères n'utilisent pas les mêmes référentiels lors de l'analyse des dossiers. En outre, il faudrait que l'on statue clairement et définitivement sur les responsabilités respectives de ces deux ministères pour éviter la compétition quant à l'appropriation de la clientèle. L'immigrant qui vit déjà beaucoup d'insécurité a besoin d'être soutenu et de recevoir des services concertés et non de se retrouver au cœur d'un litige.

#### **➤ Avec les politiques, les programmes ou les mesures sociales des autres secteurs (emploi, services sociaux, etc.)**

1. Les règles strictes édictées par Emploi-Québec (EQ) et les centres locaux d'emploi (CLE) quant à la fréquentation scolaire à temps plein, qui constituent, nous l'avons dit plus tôt, un obstacle à l'accès à l'éducation, peuvent également représenter un obstacle à la réussite de certains adultes. En effet, ces normes sont extrêmement contraignantes pour certains élèves : les adultes qui ne sont plus sur le marché du travail depuis plusieurs années, ceux qui exercent des responsabilités familiales ou ceux qui ont des problèmes de santé, par exemple, éprouvent souvent de la difficulté à respecter un emploi du temps aussi exigeant. Aussi, les adultes qui vivent des difficultés d'adaptation, de comportement ou d'apprentissage, incluant les jeunes adultes qui ont un rapport difficile avec l'école ou qui ont

un profil de décrocheur, arrivent difficilement ou n'arrivent pas à respecter un tel horaire et leur projet de formation s'en trouve nécessairement affecté, sinon compromis.

2. L'accès aux programmes qui offrent un soutien financier est limité à des groupes trop restreints et la durée du soutien ne tient pas suffisamment compte du point de départ de l'adulte et des exigences que comporte un retour aux études.
3. Il arrive également parfois que le manque de communication entre les CÉA et les CLE entraîne des aberrations dans la gestion des dossiers : des élèves « en voie de réussite » doivent mettre fin à leur formation ou se réorienter parce que le temps qu'on leur avait alloué est écoulé, alors que d'autres, de toute évidence beaucoup moins motivés, poursuivent leur formation avec un soutien financier. Cette situation dépend évidemment des organisations locales ainsi que des règles de fonctionnement propres à chaque centre, mais une meilleure collaboration éviterait ces écueils et assurerait une gestion plus équitable des dossiers des adultes.
4. La collaboration avec les carrefours Jeunesse-Emploi (CJE) et les entreprises d'insertion socioprofessionnelle (ISP) gagnerait également à être mieux développée. Établir des liens plus étroits avec les CJE éviterait que des jeunes qui abandonnent d'eux-mêmes leur formation ou qui doivent être suspendus et qui ont besoin, de façon ponctuelle ou définitive, de services autres que la scolarisation se retrouvent sans aucun support. Les CJE ont développé une expertise très riche avec la clientèle de moins de 30 ans et ils rendent des services adaptés à leurs besoins « alternatifs »; il nous faut recourir davantage à ces services.

Un partenariat plus étroit entre les CÉA et les entreprises d'ISP permettrait également au jeune adulte et à l'adulte de demeurer en lien avec le milieu scolaire tout en développant, dans l'action, des compétences transférables. Ce partenariat n'est malheureusement pas toujours facile compte tenu du cadre scolaire (régime pédagogique, convention collective, etc.) qui est peu adapté au milieu de l'emploi (horaire, disponibilité des enseignants, flexibilité, encadrement, méconnaissance des exigences du milieu, etc.).

### ***Dévalorisation sociale des avenues autres que le DES***

Bien que de nombreux efforts aient été consentis ces dernières années par le MELS pour faire la promotion de la formation professionnelle, il semble que la valorisation sociale du diplôme d'études secondaires, bien que justifiable à de nombreux égards, fasse souvent ombrage aux autres avenues de formation ou de qualification. En effet, alors qu'un bon nombre d'élèves qui fréquentent l'éducation des adultes pourraient viser l'obtention d'un diplôme ou d'une attestation d'études professionnelles (DEP ou AEP), se prévaloir du test de développement général (TDG) pour accéder à une formation professionnelle ou s'engager dans une avenue de formation qui

réponde à des besoins autres que la scolarisation, un grand nombre d'entre eux visent l'obtention du DES, car ils ont la certitude que ce diplôme leur facilitera l'accès à l'emploi. Bien sûr, certains élèves de l'éducation des adultes peuvent obtenir leur DES et même viser la réussite d'études collégiales; cependant, ces ambitions ne sont pas réalistes pour tous et les difficultés que les adultes rencontrent en s'engageant dans cette voie les amènent souvent à « décrocher » une deuxième fois, à vivre un autre échec et à se retrouver au point de départ.

Les différents tests de reconnaissance ou d'équivalence (TDG, TENS, tests du GED) sont non seulement méconnus, mais ils sont souvent dévalorisés et, parfois même, perçus comme « des cheminements à rabais ». Pourtant, ces tests permettent à plusieurs personnes d'accéder à la formation professionnelle (FP) ou au marché de l'emploi. Leur passation devrait être davantage encouragée et valorisée, surtout auprès des adultes qui ont une certaine maturité et des acquis expérimentiels, puisqu'elle est souvent le déclencheur d'un cheminement scolaire ou professionnel.

En outre, la plupart des voies qui ne sont pas qualifiantes, les parcours de formation en insertion socioprofessionnelle, par exemple, ne sont ni reconnus ni valorisés. Ces formations s'inscrivent pourtant parfaitement dans l'esprit de l'école orientante, car elles permettent aux adultes qui en ressentent le besoin de prendre un recul vis-à-vis du milieu strictement scolaire sans pour autant arrêter de se former, elles favorisent une meilleure connaissance de soi et suscitent un questionnement sur les perspectives d'avenir. De plus, elles permettent souvent à l'adulte d'intégrer le marché du travail de façon mieux adaptée ou de revenir à une formation qualifiante en étant plus conscient de ses objectifs.

Finalement, les indicateurs des plans de réussite de certaines commissions scolaires ne mesurent que l'aspect qualifiant de la réussite : on ne considère que les élèves qui ont obtenu des attestations dites « officielles » (ASP, DEP, DES). Les attestations non formelles comme celles des finissants des programmes de formation en entreprise ou des programmes en intégration sociale (IS) ne sont ni considérées ni comptabilisées. N'est-ce pas une preuve de plus du manque de valorisation des voies alternatives menant à des réussites non pas scolaires, mais « éducatives » ?

### ***Problème relatif à l'orientation***

Alors qu'il est admis par tous les intervenants en éducation que le fait d'avoir déterminé son orientation professionnelle motive l'adulte, le mobilise dans son projet de formation et le met en action, beaucoup d'adultes (et surtout de jeunes adultes) fréquentent un CÉA sans avoir statué sur leur orientation ou entrepris quelque démarche que ce soit en ce sens. Comment cela peut-il s'expliquer ?

Une véritable démarche d'orientation exige l'implication de tous les intervenants, et particulièrement celle des enseignants qui côtoient quotidiennement l'élève et qui ont avec lui des liens significatifs. De plus, cette démarche doit être constamment réajustée de façon à

s'adapter au cheminement et à l'évolution de l'adulte. Malheureusement, étant donné leurs multiples tâches et le très grand nombre d'élèves, les professionnels (conseillers en orientation, conseillers en information scolaire et professionnelle, etc.) et les enseignants manquent de disponibilité pour assurer le suivi du cheminement de l'élève. De plus, comme nous l'avons mentionné précédemment, les enseignants méconnaissent souvent les diverses avenues de formation, qu'elles soient scolaires ou qu'elles aient une fonction d'intégration sociale, ainsi que les tests d'équivalence auxquels pourrait se soumettre la clientèle. À cela s'ajoute évidemment le fait qu'il est toujours difficile de demander à un adulte de faire le deuil d'une ambition scolaire ou professionnelle.

### ***Obstacles relatifs à l'organisation scolaire et au financement***

Parmi les principaux obstacles relatifs à l'organisation scolaire et au financement, nous retenons les éléments suivants :

- le nombre maximal d'heures accordées pour terminer un cycle de formation en formation générale des adultes est irréaliste pour bon nombre d'élèves ;
- dans plusieurs commissions scolaires, le nombre élevé d'élèves dans les groupes restreint considérablement la disponibilité de l'enseignant et cause des attentes indues pour recevoir un soutien de sa part;
- le mode de financement selon le concept « d'enveloppe fermée » et le nombre d'élèves nécessaire pour « ouvrir » un groupe empêchent l'éclosion de plusieurs programmes et l'exploration de voies alternatives qui pourraient répondre aux besoins de formation de plusieurs adultes;

### ***Exigences académiques parfois démesurément élevées pour être admises à certaines formations du secteur professionnel***

Certaines formations professionnelles, liées à des métiers qui exigent surtout des compétences manuelles, techniques, mathématiques ou de l'ordre de la relation d'aide, ne sont malgré tout accessibles qu'après avoir complété la quatrième ou la cinquième année du secondaire en français. C'est le cas, entre autres, du programme *Santé, assistance et soins infirmiers*.

Il en résulte alors que des adultes compétents, tout à fait capables de réussir une formation professionnelle et d'exercer le métier pour lequel elle prépare, se voient refuser l'accès à cette formation parce qu'ils n'ont pas atteint le niveau académique exigé au regard de la langue d'enseignement. Il semble qu'on ait oublié qu'il s'avère extrêmement difficile, voire impossible, de combler un retard cumulé depuis plusieurs années dans l'apprentissage d'une langue ou,

pire encore, de réussir à maîtriser la langue d'enseignement, alors que ce n'est pas notre langue première.

**CONSIDÉRANT** que la mise en œuvre de la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) est primordiale dans une approche centrée sur l'expression de la demande;

**CONSIDÉRANT** que les efforts investis dans le domaine de la RAC sont vains si l'offre est limitée faute de ressources, il est recommandé

- **de reconnaître, voire de certifier, les acquis des personnes qui ont développé des compétences par une autre voie que celle de l'école traditionnelle;**
- **de reconnaître les acquis à des personnes adultes qui ont quitté les bancs d'école depuis parfois plusieurs années;**
- **de s'assurer que les tests " diagnostiques ", parfois appelés " tests de classement ", ne donnent pas aux adultes l'impression d'être " déclassés "; insister davantage sur le volet « mise à jour » des connaissances;**
- **de poursuivre, de développer et de consolider l'offre de services de reconnaissance des acquis dans toutes les régions du Québec par l'utilisation d'épreuves adaptées et standardisées;**
- **de permettre aux adultes d'accéder à la formation nécessaire pour développer les compétences manquantes.**

## ANNEXE B

**Processus d'accompagnement  
des jeunes adultes correspondants au profil ciblé**  
(exemple type)

